



Déclaration du SE-UNSA 63 à la CAPD formation continue

Même si dans le Puy de Dôme la formation continue existe encore, le nombre de stages à candidature individuelle a fortement diminué depuis quelques années. En effet, aujourd'hui sont proposés seulement 4 stages longs (dont la formation diplômante) et 6 stages courts cette année.

Cette diminution sensible a plusieurs impacts.

Le premier : c'est de ne pas répondre aux besoins du terrain alors que de nombreuses demandes existent que ce soient dans les domaines de la maternelle, de l'écrit, du langage, des difficultés d'apprentissage, ou encore au niveau de l'ASH.

Le deuxième : c'est le signal envoyé indirectement auprès de nos collègues qui dans certains cas ne s'intéressent même plus au PAF sachant très bien que l'offre est limitée et que leur chance d'obtenir un stage est fortement compromise notamment pour les collègues avec petit barème.

Ce ne sont pas les stages hors temps scolaire qui résoudre le problème puisque nous constatons encore cette année que sur 4 stages proposés, seule 1 collègue a candidaté. Cela pose inévitablement la question de la viabilité de ces stages et de leur attrait même si pour certains d'entre eux le raisonnement se fait au niveau académique et du second degré.

De plus, nos règles de formation excluent, de fait, certains personnels sur certains types de stage comme par exemple les enseignants affectés sur postes de remplaçants, des postes fractionnés, des postes spécialisés ou travaillant à temps partiel (moins de 75 %) qui ne peuvent pas bénéficier d'actions de formation à remplacement PES.

Pour le SE-UNSA 63, même si nous comprenons des impératifs de gestion, nous ne pouvons pas accepter que certains collègues ne puissent pas candidater et bénéficier de certains stages.

Comment imaginer qu'un enseignant ne puisse pas au cours de 41 années de service réactualiser ses connaissances, s'adapter aux évolutions technologiques, pédagogiques et didactiques afin d'améliorer ses pratiques ?

Par ailleurs, cela fait maintenant plusieurs années que le SE-UNSA 63 demande que chaque collègue puisse connaître son capital formation (consommé et restant) et son barème. Au vu de la stabilisation récente des barèmes mais également des outils informatiques (GAIA et I-Prof), cette mesure nous semble aujourd'hui tout à fait envisageable. Nous vous redemandons par conséquent officiellement une étude de faisabilité.

La formation continue est pour le SE-UNSA un élément indispensable qui garantit une éducation de qualité au sein de l'école publique. Elle est obligatoire quand elle porte sur l'amélioration qualitative de la politique éducative et doit être organisée sur le temps de travail. Notre organisation revendique que chaque enseignant participe à une semaine de stage en moyenne par an tout au long de sa carrière.

Bien évidemment, la question de la formation continue doit être au cœur de la refondation de l'école. C'est aujourd'hui que se dessine et se construit l'école du XXI^{ème} siècle.